



# La lettre de la Caf du Rhône

## PRATIQUE

**Tout savoir sur l'emploi**  
entre particuliers

## VOS DÉMARCHES AVEC LA CAF

Téléchargez  
l'application mobile  
**«Caf - Mon Compte»**

## PRATIQUE

Soyez prudents !  
Attention aux courriels  
et aux sites frauduleux

## ACCUEIL

Des bornes Caf pour  
vos démarches



## PRATIQUE

# Tout savoir sur l'emploi entre particuliers

UNE SEULE ADRESSE À RETENIR : [WWW.NET-PARTICULIER.FR](http://WWW.NET-PARTICULIER.FR). CE SITE OFFICIEL PRÉSENTE TOUTES LES INFORMATIONS UTILES AUX PARTICULIERS EMPLOYEURS ET AUX SALARIÉS. SI VOUS ÊTES DÉJÀ DANS L'UNE DE CES SITUATIONS OU SI VOUS ENVISAGEZ DE LE DEVENIR, CE SITE EST FAIT POUR VOUS. ALORS N'ATTENDEZ-PLUS POUR VOUS FACILITER LA VIE...

**N**et-particulier.fr est le fruit d'une collaboration entre les principaux partenaires nationaux impliqués dans le domaine des services à la personne : les acteurs de la protection sociale (dont la Caf), les organismes et les institutions spécialisées. **Son objectif : offrir aux particuliers employeurs et aux salariés un accès unique aux informations essentielles sur les aspects de la relation entre employeur et salarié.**

Ainsi, ce portail vous permet de trouver les réponses à vos questions et facilite vos démarches dans le domaine de l'emploi entre particuliers. Un secteur qui concerne plus de cinq millions de personnes (particuliers employeurs et salariés) et regroupe plusieurs activités : la garde d'enfants, les services de la vie quotidienne (ménage, repassage, cours à domicile, petits travaux...), ainsi que l'aide à domicile auprès d'une personne âgée ou fragile (hors soins médicaux).

### Réponse à tout

Par exemple, si vous souhaitez faire garder votre enfant de manière régulière ou ponctuelle, vous pouvez employer une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfants à domicile. Rendez-vous directement sur la page du site dédiée à la garde d'enfant et vous obtiendrez **des explications simples, précises et utiles dans vos démarches** : contrat de travail, modalités de paiement du salaire, utilisation du chèque emploi service... Autre avantage : vous pouvez directement **simuler le coût de l'emploi d'un salarié** (montant des cotisations, salaire, aide et avantage fiscal éventuel).

Si vous êtes salarié d'un particulier employeur ou si vous envisagez de le devenir, ce site est aussi fait pour vous. **Les informations pratiques**, le bulletin de salaire, la durée de travail, les congés, la période d'essai, la protection sociale, la formation professionnelle, les obligations avant l'embauche vous permettent d'y voir plus clair.



## EN BREF

[WWW.CAF.FR](http://WWW.CAF.FR)

### Déclarer un changement en ligne, c'est mieux !

Avec le nouveau [caf.fr](http://caf.fr), déclarez en ligne vos changements **directement** dans votre compte allocataire. **Quelques clics suffisent** pour signaler : un changement de situation familiale ou professionnelle, une nouvelle adresse, un nouveau compte bancaire, un numéro de téléphone ou un courriel.



### TROP-PERÇU

### La Caf me demande de rembourser

En cas de signalement tardif d'un changement qui entraîne une révision ou la suppression d'une prestation, vous devrez rembourser à la Caf l'argent perçu à tort.

Vos mensualités de remboursement seront calculées sur la base d'un barème qui prend en compte vos revenus et votre situation.

▶ **Si vous continuez à percevoir des allocations, la Caf effectuera des retenues sur vos prestations.**

▶ **Si non, vous devrez rembourser votre dette** par prélèvement automatique, virement sur le compte de la Caf ou chèque bancaire libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Caf du Rhône.

Enfin, en cas de difficultés pour rembourser, sachez que vous pourrez envoyer un courrier à la commission de recours amiable de votre Caf pour demander une remise de dette. Dans ce cas, la décision est prise par la commission après un examen au cas par cas.



## A SAVOIR

### > Accessibilité

L'application «Caf - Mon compte » est conçue pour être vocalisable pour les personnes malvoyantes ou ayant des difficultés à lire le texte en français à l'écran.

**En effet, les informations, les courriers ou les alertes de la Caf intégrées dans l'application peuvent être lues par les smartphones.**

## SIMPLIFIEZ-VOUS LA CAF !

# Téléchargez l'application mobile «Caf - Mon Compte»

AFIN DE SIMPLIFIER D'AVANTAGE VOS DÉMARCHES AVEC LA CAF, VOUS POUVEZ DÉSORMAIS ACCÉDER À VOTRE DOSSIER ALLOCATAIRE DEPUIS VOTRE SMARTPHONE OU VOTRE TABLETTE EN TÉLÉCHARGEANT LA NOUVELLE APPLICATION « CAF - MON COMPTE ».

L'application mobile «Caf - Mon compte» est disponible gratuitement auprès des plates-formes de téléchargement Apple (pour iPhone) et Play (pour smartphone sous Android).

### L'essentiel du dossier allocataire

Avec cette application, vous pouvez :  
=> consulter l'ensemble des versements de vos prestations (date, montant, échéance...) et courriers échangés avec la Caf,  
=> télécharger vos relevés de droits et attestations de paiement,  
=> suivre le traitement des dernières démarches que vous avez effectuées en ligne sur le [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

La rubrique Ma situation permet de gérer vos informations personnelles en complétant et/ou modifiant vos coordonnées de contact (adresse mail et numéro de téléphone portable). Vous recevrez ainsi les informations de votre Caf directement sur votre messagerie électronique et/ou par SMS sur votre portable.

### Pratique

Un système d'alerte vous renseigne sur l'avancement d'une démarche en cours et des démarches à effectuer sans tarder.

De plus, dès qu'une information nouvelle est disponible, un symbole « enveloppe » attire votre attention sur l'écran d'accueil.

**L'essentiel de mon dossier Caf sur mon smartphone !**

### Des téléprocédures disponibles dès à présent

Outre la possibilité de modifier ses coordonnées de contact (mail et n° de portable), l'application «Caf - Mon compte » permet aux étudiants allocataires de déclarer, à la Caf, s'ils conservent leur logement durant l'été. Et, les allocataires, parents de jeunes

de 16 à 18 ans, peuvent télédéclarer leur scolarité pour bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire.

Sachez enfin que si vous souhaitez faire une demande d'aide au logement, déclarer un changement de situation ou vos ressources RSA, vous serez automatiquement redirigé vers le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) pour accéder aux téléprodures.

### Fiabilité et sécurité

Les démarches réalisées via l'application «Caf - Mon Compte» sont immédiatement transmises à votre Caf.

L'accès à votre dossier allocataire via l'application est tout aussi sécurisé que depuis un PC : le code postal, le numéro d'allocataire, le code confidentiel et la date de naissance en garantissent la sécurité.

Votre code confidentiel vous sera demandé à chaque ouverture de l'application. Ainsi, en cas de perte ou de vol de votre smartphone, personne ne pourra accéder aux données de votre compte.





## ACCUEIL



### VISIO-ACCUEIL

## Des bornes Caf pour vos démarches

Les bornes interactives permettent de faire des démarches en libre-service dans différents lieux de contact.

**4 bornes disposent d'une double fonctionnalité.** Outre les démarches en libre-service, elles proposent la possibilité de **dialoguer, sur rendez-vous et à distance, avec un technicien Caf** grâce au visio-accueil.

Ce nouveau service répond aux demandes de modernisation des usagers tout en augmentant l'accessibilité aux services et à l'information de la Caf.

>> Maison des services de **Saint-Laurent de Chamousset** : mardi de 9h à 10h30  
Rendez-vous au 04 74 26 50 78

>> Relais des services publics de **Saint-Symphorien sur Coise** : mardi de 10h30 à 12h  
Rendez-vous au 04 78 19 05 14

>> Centre social de **Thizy** : vendredi de 9h à 10h30  
Rendez-vous au 0 810 25 69 80\*

>> Maison du Rhône de **Beaujeu** : vendredi de 10h30 à 12h  
Rendez-vous sur place, auprès du secrétariat.

\*prix d'un appel local depuis un poste fixe



**SOYEZ PRUDENTS !**

## Attention aux courriels et aux sites frauduleux

VOTRE CAF VOUS MET EN GARDE CONTRE LE PIRATAGE INFORMATIQUE SOUS FORME DE MESSAGES OU DE SITES FRAUDULEUX IMITANT LES ALLOCATIONS FAMILIALES.

Il peut s'agir de courriels, de SMS ou de faux sites. Sachez que votre caisse d'Allocations familiales ne vous demande jamais votre numéro de carte bancaire, ni par courriel, ni par téléphone, ni sur un site Internet.

**Alors, si un tel message vous est envoyé, soyez prudents !**

- ▶ Ne transmettez pas vos coordonnées bancaires.
- ▶ Ne répondez pas au courriel, au SMS ou au message vocal frauduleux, ne remplissez pas les données qui vous sont demandées, et n'appellez pas le numéro de téléphone qu'il peut comporter.

- ▶ Ne cliquez pas sur les liens ni sur les boutons du courriel frauduleux, et n'ouvrez pas les pièces jointes.

- ▶ Supprimez le courriel, le SMS ou le message vocal frauduleux de votre boîte de messages.

- ▶ Si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires suite à un message frauduleux, faites immédiatement opposition auprès de votre banque.

- ▶ Si vous avez communiqué vos identifiants de connexion à «Mon Compte», à un autre site que [caf.fr](http://caf.fr), signalez-le vite à votre Caf qui vous transmettra un nouveau code confidentiel.

- ▶ Si vous avez retourné copie de votre carte d'iden-

tité ou tout autre justificatif aux auteurs d'un message frauduleux, nous vous conseillons de porter plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat le plus proche de votre domicile. Si possible, joignez une copie du message frauduleux avec l'entête complète.

Retrouvez des exemples de courriels et de sites Internet frauduleux en ligne sur le [www.caf.fr / actualités/2014](http://www.caf.fr/actualites/2014).